

POSTULAT

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant la médecine pénitentiaire:
pour des statistiques exhaustives (11.09.2012) 2.244**

Aucune statistique n'est actuellement tenue, en Valais, qui permettrait d'opérer une distinction entre les coûts des détenus suisses et ceux des détenus étrangers en ce qui concerne la médecine pénitentiaire.

Pourtant, au vu de la proportion très importante des étrangers parmi les détenus, ainsi que de l'augmentation constante des coûts de la médecine pénitentiaire (839'155 francs au lieu des 559'200 francs en 2011), augmentation qui a même ému la COFI, les Valaisans ont le droit de connaître, en particulier sous cet angle, le coût des étrangers criminels. C'est une simple question de transparence et d'information du public, comme l'exige la loi du même nom (LIPDA).

Conclusion:

Le Conseil d'Etat est dès lors chargé de faire en sorte que de telles statistiques soient tenues et publiées à l'avenir.

Sion, le 11 septembre 2012
(09h00)

Groupe UDC, par
Jean-Luc Addor, député